



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet
Réalisation et mise en exploitation d'un captage d'eau potable sur la commune de Beaulieu-sur-Loire (45).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px; border: 1px solid black;" type="text" value="Commune de Beaulieu-sur-Loire"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px; border: 1px solid black;" type="text" value="HECQUET Jacky, Maire"/>
RCS / SIRET <input style="width: 300px; border: 1px solid black;" type="text" value="2 1 4 3 0 0 2 1 2 0 0 0 1 3"/> Forme juridique <input style="width: 200px; border: 1px solid black;" type="text" value="Collectivité territoriale / commune"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17) d) et 27) a)	<p>Le futur forage est un forage de secours.</p> <p>Il aura une profondeur supérieure à 50 mètres (la profondeur finale du forage dépendra de la reconnaissance des terrains lors de la phase travaux).</p> <p>La nappe captée est considérée comme zone de répartition des eaux (nappe du Cénomanién ou nappe de l'Albien selon la profondeur).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

1) Travaux de forage de secours:

Selon la lithologie rencontrée lors de la phase travaux et la productivité des terrains, le forage sera réalisé :

- Dans la craie du Cénomanién, la profondeur prévisionnelle serait de 65 m (nappe classée ZRE) ;
- Dans les sables de l'Albien, la profondeur prévisionnelle serait de 100 m (nappe classée ZRE) ;
- Dans les alluvions de la Loire, la profondeur prévisionnelle serait de 11 m (dans ce cas, le projet n'est pas soumis à examen au cas par cas, nappe non ZRE et profondeur inférieure à 50 m).

Lors de la phase travaux, des essais par paliers seront réalisés pour tester la productivité du forage : un essai par paliers avec paliers d'une heure à 20, 40, 60 et 80 m³/h et un essai de longue durée à 70 m³/h.

2) Exploitation du forage :

Le débit d'exploitation recherché est de 70 m³/h. Lors de son exploitation, le prélèvement dans la nappe sera de 70 m³/h en cas de pollution sur le forage AEP. Dans la pratique, il fonctionnera 1 à 2 heures par semaine pour son entretien.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'alimenter en eau potable la commune de Beaulieu-sur-Loire dans le Loiret (45) en cas de pollution du ruisseau de l'Avenelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Amenée de la foreuse, aménagement de la plateforme de forage.

Réalisation du forage au marteau fond de trou ou au rotary.

Profondeur prévisionnelle du forage comprise entre 11 et 100 m selon la reconnaissance des terrains en phase travaux et la productivité de la craie cénomaniennne.

Essai de pompage par paliers (4 paliers de débit d'une heure chacun à 20, 40, 60 et 80 m³/h) et essai de nappe à 70 m³/h (entre 72h et 120h de pompage continu).

Protection du forage en tête jusqu'à sa future exploitation. Respect des prescription de l'arrêté forage du 11 septembre 2003. En cas d'échec, le forage sera rebouché.

Repli de la foreuse.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Débit d'exploitation prévu : 70 m³/h.

Ce débit dépendra de la productivité des terrains captés.

Les volumes prélevés journalier et annuel seront déterminés selon les besoins en eau potable de la commune lors d'une éventuelle pollution. Le besoin AEP est de 140 000 m³/an. Sur une semaine de pollution, le prélèvement serait de de l'ordre de 2700 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation au titre de la rubrique 1.3.1.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement (nomenclature "eau") : débit prévu supérieur à 8 m³/h dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative sont instituées (ZRE).

N.B : le forage est également soumis à déclaration au titre de la rubrique R214-1 du Code de l'Environnement (réalisation d'un forage et d'essais de pompage).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Phase travaux : l'emprise au sol du chantier sera limitée à 400 m ² (20 m x 20 m). Elle correspondra à la plateforme de forage.	400 m ² maximum pour les travaux. 3 m ² lors de la phase d'exploitation.
Phase exploitation : le forage sera protégé par un périmètre de protection immédiate dont les dimensions seront déterminées par un hydrogéologue agréé. La dalle de protection du forage sera de 3 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Beaulieu-sur-Loire (45).

Lieu-dit : Val de Beaulieu

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 4 9' 4 0 " E Lat. 4 7° 3 2' 5 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : "Loire Berrichonne" (identifiant : 240031328).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur susceptible de contenir une zone humide d'après la carte des milieux potentiellement humides en France (source : INRA et Agrocampus Ouest).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, nappe du Cénomani en dans le cas où le forage capterait la craie cénomani enne et nappe de l'Albien dans le cas où le forage capterait les sables de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection rapprochée du captage AEP de Beaulieu-sur-Loire, captage du "Chemin des Grèves".
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans les zones Natura 2000 suivantes : - Directive oiseaux "Vallée de la Loire du Loiret" (identifiant FR2410017) - Directive habitat "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire" (identifiant FR2400528).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : les prélèvements d'eau dans la nappe du Cénomaniens ou la nappe de l'Albien seront limités dans le temps lors des essais de pompage. Phase exploitation : prélèvement permanent au débit de 70 m ³ /h dans la nappe. Volume journalier ou annuel prélevé non déterminé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La direction d'écoulement de la nappe sera perturbée à proximité du forage lors de la phase exploitation. Les impacts du prélèvement permanent sur la nappe (variations du niveau d'eau, modification de la direction d'écoulement et zone d'appel) seront déterminés lors des essais de pompage en phase travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : les seuls matériaux enlevés correspondent aux cuttings de forage (morceaux de roches remontés lors de la phase de foration). L'exploitation du captage n'est pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : amenée et repli de la foreuse sur le chantier. Phase exploitation : surveillance et suivi du forage par l'exploitant (visite ponctuelle par un seul agent).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : bruit lié au fonctionnement de la foreuse, des compresseurs et du groupe électrogène. Travaux effectués en journée. Phase exploitation : aucun bruit. La pompe de forage sera immergée et placée en profondeur. Le forage sera protégé par une dalle bétonnée imperméable.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : rejet de l'eau de la nappe prélevée lors des essais de pompage dans le ruisseau de la Venelle.</p> <p>Phase exploitation : aucun rejet. L'eau pompée sera directement amenée au réservoir par le réseau d'eau potable.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale :

- les travaux de forage seront effectués en dehors de la période de nidification des espèces présentes en zone Natura 2000 et la phase d'exploitation du forage ne nuira à aucune espèce faunistique ou floristique ;
- les travaux se dérouleront sur une emprise au sol limitée (400 m2 maximum). Des mesures seront mises en place en phase travaux pour éviter toute pollution ou nuisance du milieu extérieur. En phase exploitation, le bâti sera limité et protégé par un périmètre de protection immédiate ;
- le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 1.3.1.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement. Ce rapport veillera à décrire les dispositions mises en œuvre lors de l'exploitation du forage pour compenser les incidences du prélèvement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AVON

le, 02/11/2021

Signature

L. ANDREINI

